

Présentation 16 février 2018

Michel CHRISTOL

Mon cher confrère,

Vous avez rejoint notre Compagnie en tant que correspondant en 1992, sous la présidence de Christiane Lassalle, puis vous avez été reçu membre non résidant le 09 janvier 2015, sous la présidence de Robert Chamboredon.

Dans son discours de bienvenue, Robert Chamboredon avait exhumé l'article LXXX des statuts de 1805 qui stipulait qu'« outre le travail individuel exigé de chacun des académiciens ordinaires, il sera organisé dans l'Académie un travail commun [...] pour rechercher, conserver et décrire les inscriptions et autres monuments antiques non encore recueillis. »

Il ne pouvait ainsi que souligner la légitimité de votre place à l'Académie de Nîmes.

Il aurait pu se référer au texte des lettres patentes, acte fondateur de notre Académie en 1682 qui donne pour mission l'étude de l'antiquité « pour l'intelligence de ce qu'il y a de rare et de plus obscur dans les débris qui [...] restent des ouvrages des Romains »

Déjà, dès 1559 Poldo d'Albenas, à Nîmes, s'intéressait aux vestiges romains. Nos lettres patentes ne font que confirmer cet intérêt. Et pourtant, il faudra attendre 1750 pour que l'on pense à mettre fin au pillage de l'Augusteum, 1816 pour réaliser le dégagement des Arènes, 1823 pour que la Maison Carrée retrouve une affectation de musée digne de ce monument, et même 2017 pour libérer définitivement l'accès d'une partie du rempart romain de la colline Montaury...

Agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, professeur d'histoire romaine, professeur émérite à l'Université de Paris-I Sorbonne, vos travaux font autorité sur l'époque impériale, notamment celle du III^{ème} siècle, de la Gaule méridionale aux provinces africaines.

Vos domaines de compétence englobent l'histoire et l'archéologie, et vos travaux de recherche s'appuient sur des spécialités qui s'échelonnent de la numismatique à l'épigraphie, (étude des inscriptions sur des supports durables), mais aussi à l'onomastique, (étude des noms propres), et à la prosopographie, (étude de la filiation des personnes et de leur rôle social).

Vos recherches vont bien au-delà de l'histoire *stricto sensu* et concernent aussi les structures institutionnelles, et les questions économiques et sociales de l'époque. Elles privilégient les recoupements de sources diverses afin d'étayer et d'argumenter vos analyses. C'est la marque d'un véritable travail scientifique.

Votre bibliographie est impressionnante : une vingtaine d'ouvrages et une pléiade d'articles scientifiques dans différentes revues spécialisées.

Une sélection partisane, voire chauvine, montre votre attachement à Nîmes :

« *Monnaies d'or de l'Empire romain aux Musées de Nîmes* » (Cahiers des Musées et Monuments de Nîmes, 4), Nîmes, 1988, 50 p. en collaboration avec notre consœur Christiane Lassalle

« *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes* » (IACN 1-21), Nîmes, 1992,

« *Le quartier antique des Bénédictins à Nîmes (Gard). Découvertes anciennes et fouilles 1966–1992* » (DAF, 81. Série archéologie préventive), Paris, 2000.

Sans oublier en 2005, la présentation et les commentaires que vous fîtes de la « *dissertation sur l'inscription de la Maison Carrée* » de Jean-François Séguier, illustre confrère académique.

Nous ne pouvons que nous réjouir de vous compter parmi nous dans un contexte qui valorise et espère beaucoup de la Romanité Nîmoise.

C'est à Paris, et à la Sorbonne, où vous avez obtenu votre doctorat d'Etat, que s'est déroulé la majeure partie de votre carrière

La distance ne vous a pas fait oublier le Sud. En témoigne la somme de 700 pages que vous avez consacré à: « *Une histoire provinciale - La Gaule narbonnaise de la fin du IIe siècle av. J.C. au IIIe siècle ap. J.C.* », paru en 2010 aux publications de la Sorbonne.

Vous nous avez déjà proposé deux communications :

En 2011 : « *Du peuple celtique à la colonie ; les élites de la cité de Nîmes à l'époque romaine.* »

En 2014 : « *De Nîmes à Rome : sénateurs nîmois.* »

Ces deux communications, de brillante facture, retraçaient les conditions de l'ascension politique et sociale de l'élite nîmoise en rétribution de son dévouement au service de Rome.

Vous nous présentez maintenant une communication intitulée ; « *Unité et diversité du territoire de la cité de Nîmes à l'époque romaine : peut-on reconstituer l'appropriation foncière des élites ?* »

Christian Ligier, évoquant les stèles sorties des boues de la Fontaine, écrit dans « *Nîmes sans visa* » : « *ces inscriptions racontent les honneurs et les tribus que l'on rendait aux notables ; elles font surgir des carrières politiques et publiques ; des magistrats et des gouverneurs de province .../..on y devine des carrières politiques retorses...* ». L'épigraphe n'est peut être pas loin du romancier, à la vérité historique près bien entendu.

A l'heure où les élites sont sujettes à quelque suspicion et la romanité à l'honneur, cela nous donne deux raisons majeures d'écouter avec attention votre communication sur les élites de la Nîmes romaine.

Bernard SIMON